

## Identification des contacts à risque en fonction de l'exposition au SARS-CoV-2Co

Lorsqu'elle a connaissance d'un cas COVID déclaré par un médecin traitant ou un autre professionnel de santé, la plateforme de "Contact-tracing" de l'Assurance Maladie contacte l'entreprise du salarié pour connaître la liste des "**contacts à risque**" et leur numéro de téléphone afin de les contacter et leur transmettre les conseils et les mesures à prendre.

Le protocole national (disponible sur notre site) demande à l'entreprise d'élaborer une matrice avec la liste des contacts "à risque" et "à risque négligeable" survenus dans le cadre du travail

La recherche des contacts est à effectuer **sur les 48 h** précédant le début des symptômes évocateurs du COVID du "cas probable" ou "confirmé" **jusqu'à son isolement**.

- Faites un point avec le salarié, lors de sa prise en charge, sur les lieux et personnes qu'il a fréquentés sur les derniers jours, dès son annonce des premiers symptômes et son intention d'appeler son médecin qui pourra lui prescrire un test RT-PCR
- Lister les pièces et les sujets contacts afin de pouvoir faire la recherche des "contacts à risque" si le résultat est positif ou si le médecin met en arrêt de travail le salarié en raison des symptômes évocateurs du COVID.
- Vérifier contact par contact, les situations de travail qui ont pu constituer un risque pour le salarié contact en répondant aux questions suivantes pour chaque contact de l'entreprise:

1)	<b>Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable</b>	oui	non
2)	<b>Le contact a-t-il pris en charge le cas symptomatique ?</b>	oui	non
3)	<b>Le contact a-t-il eu un contact direct en face à face avec le cas COVID à moins d'1 mètre quelle que soit la durée ?</b>	oui	non
4)	<b>Le contact a-t-il été à proximité avec le cas COVID durant une période de toux ou d'éternuement ?</b>	oui	non
5)	<b>Le contact a-t-il partagé un espace confiné (bureau, salle de réunion, salle de pause, vestiaires, véhicules..) avec le cas COVID pendant au moins 15 mn ?</b>	oui	non
6)	<b>Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins</b>	oui	non
7)	<b>Un masque FFP2 ou chirurgical était-il porté par le cas COVID <u>ou</u> le contact dans toutes les situations?</b>	oui	non
8)	<b>Un masque était-il porté par le contact <u>et</u> le cas COVID dans toutes les situations?</b>	oui	non
9)	<b>Le contact a-t-il côtoyé le sujet symptomatique dans d'autres circonstances que celles citées dans les questions 1 à 4? Si oui, précisez lesquelles et pour chacune d'entre elles si un masque était porté en indiquant son type? (FFP, chirurgical, grand public)</b>	oui	non

- Si **l'une des 6 premières réponses** est positive **et** si les **réponses 7) et 8)** sont négatives **alors le contact est considéré comme "contact à risque"**.  
Ces mises en situations sont indicatives, si un doute réside sur le respect de la distanciation dans certaines circonstances ou le port effectif du masque dans de bonnes conditions alors la possibilité de contagion du contact peut être considérée comme significative.  
La question 9 permet d'apporter des précisions sur les circonstances de contact non listées dans les 6 premières questions et pourra faire l'objet d'une analyse par la brigade de l'Assurance Maladie en charge des enquêtes autour d'un cas COVID
- Pour chaque contact identifié recueillir : Nom, Prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse mail, adresse postale et consentement à la communication de ces informations à l'Assurance Maladie dans le cadre de l'enquête COVID.